

ÉTABLISSEMENT :
COLLÈGE LES OLIVIERS
30 000 NÎMES
Tél. : 04.66.84.83.61

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° de la séance : 1 Nature de la séance : ordinaire / ~~extraordinaire~~
 En date du : Jeudi 09 novembre 2023 à 18H
 Transmis le : Mardi 14 novembre 2023 à Monsieur l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale du GARD
 Monsieur le Président du Conseil départemental
 L'ensemble des membres du Conseil d'Administration

Présidence : Mohamed BOUTA

Secrétaire de séance : Marie MATHIEU

Membres absents / excusés : voir page suivante

Nombre de membres présents : 17 en début de séance, plus un invité (CPE), 20 en fin de séance. Quorum : 15

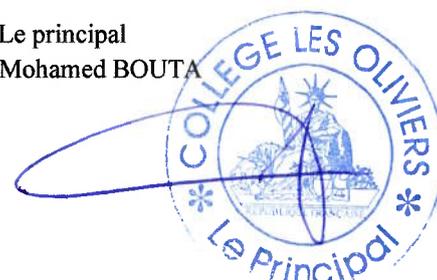
Ordre du jour	Pages PV	Pages annexes	Points votés pour
<u>I. CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>			
1. Installation du conseil d'administration, des commissions	1	11	
2. Règlement intérieur du conseil	1	12	Accord
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2023	2		Accord
4. Présentation de l'ordre du jour	2		
<u>II. ORGANISATION DE L'EPLÉ</u>			
1. Bilan de rentrée	3		
2. Nouvelle 6 ^{ème} à la rentrée 2023	4		
3. Pacte Enseignant – Plan Remplacement du Courte Durée	4	13	
4. Répartition de la dotation "Indemnités Missions Particulières" 2023/2024	5	14	
5. Conditions d'organisation du dialogue avec les parents	5	15	
6. Présentation du Projet ERASMUS + - Consortium Les Oliviers	5		
<u>III. VIE SCOLAIRE</u>			
1. Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) 2023/2024	6		
2. Dispositif « Savoir Nager »	6		
3. Organisation du CVC	6		
<u>IV. AFFAIRES FINANCIÈRES</u>			
1. Voyage Lyon - Voyage Camargue - Voyage Rome	7-8	16 à 18	Accord
2. Point sur les travaux du collège	8		
3. Procédure adaptée des marchés publics	8		
4. Autorisation du chef d'établissement pour signature de contrats et convention	8		Accord
5. DBM pour information	9	19 à 30	
6. Contrats et convention pour vote (Logelis et IMAD)	9	31 à 42	Accord
<u>V. QUESTIONS DIVERSES</u>			
1. Collège des représentants des personnels ATTE	10		
Nombre de pages du procès-verbal : (hors page de garde et émargement) : 5			
Pages annexes numérotées 11 à 42			

Signature du Président du Conseil d'Administration et du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance,
Marie MATHIEU



Le principal
Mohamed BOUTA



COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 09-11-2023

I - Préparation du CA, répartition des membres dans les commissions

Répartition des membres du CA dans les différentes commissions de travail :

Chacun des collèges composant le conseil d'administration a communiqué en amont, à monsieur le principal, les membres se proposant de siéger dans les différentes commissions de travail.

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

Monsieur le principal ouvre la séance à 18h05.

Il remercie les membres du CA de leur investissement pour le CA et les autres commissions pour l'année 2023/2024. Et s'adresse aux élèves représentants, en les félicitant.

Les absents excusés sont les personnes indiquées sur la liste d'émargement.

Un personnel enseignant, professeure de Langues Vivantes assure les fonctions de secrétaire de séance.

M. Bouta remercie également les parents présents au CA d'installation.

Un membre du personnel enseignant demande la parole et souligne l'importance de ne pas traiter à la va-vite la partie « Questions diverses », ce qui implique par conséquent l'acceptation de dépasser les deux heures « réglementaires ».

Arrivée d'un membre enseignant.

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 11

I – 1 Installation du CA et de la composition des commissions

Sur proposition de monsieur le principal et en prenant appui sur le document complété en amont, le CA valide la composition des commissions.

Le tableau est à l'affichage (en salle des professeurs).

Les tableaux récapitulatifs de composition nominative des commissions seront joints en annexe du PV du CA.

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 12

I – 2 Règlement intérieur du Conseil d'administration

Arrivée d'un membre de l'équipe enseignante (18h15).

Le règlement intérieur du conseil d'administration est adopté par l'ensemble de ses membres.

Résultat du vote :	Quorum :	15
	Vote pour :	18
	Vote contre :	0
	Abstentions :	0

COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 09-11-2023

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

I – 3 Adoption du procès-verbal de la séance du 29/06/2023

Un personnel enseignant prend la parole pour faire apporter deux corrections sur le P.V du C.A du 29 juin 2023. A savoir qu'on ne cite aucun nom, et que dans le paragraphe consacré à « l' École ouverte », il soit précisé la phrase qui introduisait le lavage des sacs de couchage, pour qu'aucun élément ne soit sorti de son contexte.

Quorum atteint, 18 votants pour le P.V du C.A précédent (et les amendements à y apporter).

Le procès-verbal de la séance du 29/06/2023 est adopté.

Adoption du PV de CA du 29/06/2023

Résultat du vote :	Quorum :	15
	Vote pour :	18
	Vote contre :	0
	Abstentions :	0

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

I – 4 Présentation de l'ordre du jour

M. Bouta présente l'ordre du jour. Il rappelle que cet ordre du jour n'a plus à être voté.

COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 09-11-2023

II – ORGANISATION DE L'EPLÉ

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

II – 1 Bilan de rentrée par un membre de la Direction

La rentrée s'est déroulée correctement. Effectifs 564 élèves.

Les emplois du temps ont fonctionné tout de suite mis à part quelques ajustements à la marge. Tous les postes d'enseignants ont été pourvus avant le 1er septembre.

Cette année, les classes de 6^{ème} sont rentrées seules le lundi 4 septembre avec une prise en charge par les professeurs principaux et des ateliers autour du vivre ensemble, du règlement intérieur et de la citoyenneté. Les Parents (invités le matin pour des ateliers) ont été rassurés. Cette organisation sera probablement poursuivie pour la rentrée prochaine avec quelques modifications notamment autour du tutorat 6ème / 3ème.

Les effectifs sont en hausse, ils se répartissent en 25 divisions :

- 6e : 5 divisions - 23 élèves / Classe soit 115 élèves.
- 5e : 5 divisions – 23-24 élèves / Classe soit 115 élèves.
- 4e : 6 divisions - 25 élèves / Classe soit 150 élèves.
- 3e: 5 divisions - 24 élèves / Classe soit 123 élèves.

dont 12 élèves en dispositif ULIS.

En Segpa : 6^{ème} A 16 élèves, 5^{ème} A 16 élèves, 4^{ème} A 16élèves, 3^{ème} A 13 élèves.

Précisions : Il y a eu quelques départs pour cause de déménagements, et nous accueillons encore des élèves à ce jour.

169 des élèves sont ½ pensionnaires, soit environ 30 %, et 70 % sont externes.

Les demi-pensionnaires sont très élevés dans la catégorie « défavorisée ».

Arrivée d'un parent d'élève.

41 élèves ont un P.P.S qui nécessitent une ESS. Huit sont en attente. 40 élèves sont bénéficiaires d'un P.A.P et 24 élèves le sont d'un P.A.I. Onze élèves sont bénéficiaires d'un PPRE (avec aménagement de leur emploi du temps). 36 élèves sont orientés vers le dispositif « Cordées de la réussite ».

Ce qui fait un total de 152 élèves en E.B.E.P.

11 élèves sont non lecteurs et ne savent pas écrire, ils bénéficient du module « Lecture/écriture » financé par le M.L.D.S, et enseigné par un membre de l'équipe enseignante.

Nous avons un partenariat avec l'I.T.E.P Le Grézan, avec l'Atelier dispositif « Regain ».

La population des Oliviers bénéficie de bourses, et nombreux sont les boursiers à taux trois. Soit le maximum alloué par la C.A.F. À savoir 150 €/enfant et par trimestre.

Un membre de l'équipe enseignante prend la parole pour souligner la réalité du terrain, soit « des élèves qui souffrent et des enseignants peu aidés, peu formés, qui souffrent ». Il précise qu'aucun enseignant –en s'adressant aux parents- n'est contre l'inclusion, mais souligne les obstacles et la difficulté face au système et à l'Institution, qui nous impose des contraintes sans proposer de moyens dans les dispositifs d'inclusion. Nous disposons de 3 AESH (se partageant les élèves en situation de handicap) contre 7 il y a trois ans. Et plus de 9 il y a 5 ans. La paupérisation des moyens est mise en avant et le P.I.A.L. Avant le P.I.A.L, les emplois du temps des AESH étaient un peu plus adaptés aux nombreux élèves en situation de handicap, ou encore TDA, ou multi-dys, depuis le P.I.A.L nous faisons le constat que les notifications ont baissé et la politique « zéro moyens » dessert en premier les élèves devant intégrer les dispositifs d'inclusion. Donc attention, nous sommes pour l'inclusion mais avec plus de moyens pour prendre en charge les élèves à besoins particuliers.

Intervention de Mr Bouta, Principal : « Il y a des situations lourdes et du fait que les institutions spécialisées soient saturées, nous nous retrouvons avec un méli-mélo de situations particulières ».

Un membre enseignant rappelle que le « dispositif ULIS » pourrait être doublé sur le collège, mais il faut un lieu physique, ou « pousser les murs » et donc des travaux. Mr Bouta reprend cette idée, et souligne le problème de l'affectation des élèves en situation de handicap, ils nous viennent d'entités spécialisées qui sont hors secteur. Il met de côté l'idée d'un second dispositif ULIS pour en parler au Conseil Départemental.

COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 09-11-2023

II – ORGANISATION DE L'EPL

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

II - 2 La nouvelle Sixième à la rentrée 2023

La direction explique le dispositif de la nouvelle sixième, avec son raccord aux P.E qui ont signé le pacte enseignant. Et souligne la présence de trois P.E (de J.J. Rousseau, A. Chamson et L. Rousson) le mercredi matin, en salles informatique pour toutes les sixièmes sauf deux, où le soutien Maths/Français est assuré par deux membres de l'équipe enseignante.

Une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français est instaurée pour tous les élèves de 6^e. Elle vise à renforcer exclusivement les connaissances et les compétences de **mathématiques ou de français**.

Un membre enseignant souligne la disparité et l'inégalité des enseignements, et l'aberration de faire intervenir des P.E avec la problématique de la mise à disposition les quatre heures du mercredi matin, des salles informatiques du collège qui empêche les professeurs de Mathématiques d'enseigner la part du programme « informatique ». L'idée de renforcer les enseignements en 6^{ème} pourrait se défendre si elle était mise en place en interne. C'est une demande institutionnelle mais selon les membres de l'équipe enseignante, l'équité n'y est pas (du fait de ces deux sixièmes qui bénéficient du soutien en interne). Ce qui souligne un manque de logique.

II – ORGANISATION DE L'EPL

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 13

II - 3 Le pacte enseignant

M. Bouta présente « Le Pacte enseignant », le CNR (les projets innovants) et le RCD (remplacement de courte durée).

Le « **Pacte enseignant** » est un mécanisme d'indemnisation au sein des écoles, collèges, des lycées d'enseignement général et technique, et des lycées professionnels, destiné aux **enseignants** qui prennent en charge des missions supplémentaires. Il repose sur la base du volontariat. Dans le détail, le pacte correspond à trois « briques » dans la voie générale et technologique, chacune d'un montant de 1.250 euros brut, soit jusqu'à 3.750 euros brut d'augmentation par an si un enseignant en prend trois.

Un membre enseignant précise face aux parents et aux membres du C.A que « notre cher ministre parle de mieux nous rémunérer, mais force est de constater qu'il reprend le discours des médias selon lequel les enseignants seraient des fainéants, et souligne qu'on ne travaille pas tant que cela. La position de l'écrasante majorité des enseignants est contre le pacte, sur le plan national, et sur le cas du collège. Seuls 4 membres de l'équipe enseignante et éducative ont signé le pacte sur un peu moins de 70 membres. On continue de faire des projets ici, aux Oliviers, non financés par les « briques » du Pacte, jusqu'à quand ? La priorité est donnée aux remplacements, ce sont des « briques », et sur le plan national juste dix pour cent de ces « briques » auraient été acceptées. Le Pacte est un fiasco. Nous demandons une autre forme de reconnaissance de notre identité à travers nos projets incluant les élèves au centre, hors Pacte. Un second membre de l'équipe enseignante souligne que le dit Pacte est une atteinte à notre « statut » d'enseignant. Car nous ne signons pas de contrat d'embauche, nous avons un statut, lié à l'obtention d'un Concours.

Un membre enseignant précise qu'ici aux Oliviers, le Pacte n'a pas été imposé, qu'il n'y a pas eu de pression sur les enseignants.

Hors Pacte : poursuite du dispositif « Devoirs Faits » très utile pour nos élèves en difficulté. Les collégiens sont accompagnés par le Professeur Principal avec un créneau réservé dans l'emploi du temps et ils peuvent également s'inscrire après 17h dans un cadre périscolaire. **Classes à Projet avec : Web Radio. Cinéma.**

Un autre membre enseignant explique que « le droit à la formation n'est plus ». Il détaille, que ce droit à la formation pour les enseignants et par les enseignants formateurs est aussi remis en cause. Les formations seraient organisées sur notre « temps libre » en visio par exemple de 17h à 19h deux soirs par semaine, ou encore sur les samedis matin, ou bien encore sur les mercredis. Un membre de l'équipe enseignante sensibilisé à la question du genre, intervient pour conclure qu'en terme d'égalité des genres les formations ne seront pas suivies ni assurées par les femmes, car ce sont encore elles qui ont en charge le foyer/les enfants sur les créneaux proposés par le ministère de l'éducation nationale. C'est la chronique de la mort annoncée des formations et c'est « la quadrature du cercle ». Un enseignant non formé, sera moins apte à faire face à la problématique de l'inclusion comme au renouvellement des supports d'enseignement et au rafraîchissement des programmes. En termes d'égalité des chances et du droit à la formation c'est un manquement grave.

M. Bouta demande aux parents s'ils ont des remarques sur le fonctionnement du collège et de la nouvelle sixième. La direction salue la cohésion du corps enseignant au Collège Les Oliviers.

COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 09-11-2023

II – ORGANISATION DE L'EPLÉ

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 14

II - 4 Répartition de la dotation "Indemnités Missions Particulières" 2023/2024

Explication pour l'ensemble des présents, voir pièces jointes.

Le total des I.M.P est de 7,5 pour les Oliviers

Certaines sont fléchées (voir tableau annexe).

Compte tenu de l'arrivée de la présence de 2 CPE en Vie Scolaire, M. Bouta précise la réorganisation de la répartition des IMP « Devoirs Faits » et « Lutte contre le décrochage Scolaire ».

Cependant pour la totalité il s'agit de la reconduction de missions accomplies l'année dernière. La répartition de ces missions a été présentée en conseil pédagogique le 09/10/2023. Tous les enseignants porteurs auront une lettre de mission.

A la dotation du rectorat s'est ajoutée une IMP déléguée par l'éducation prioritaire (taux 3) et fléchée pour la cordée, elle sera partagée entre les 2 professeurs référents de l'action. Elle vient en sus de la dotation de départ de l'établissement.

Le principal rappelle que les IMP permettent de rémunérer des actions non réalisées devant les élèves par les enseignants.

Un enseignant précise que 2,5 IMP pour le PIAL, pour quelque chose qui n'est pas efficient ni efficace dans les situations de classe (métier d'AESH sous représenté au collège), qui a pour conséquence que les enfants en situation de handicap ne sont pas assez accompagnés, un résultat sur le terrain médiocre faute de moyens humains, et 2,5 IMP pour organiser ce « zéro moyens », c'est un peu dur.

II – ORGANISATION DE L'EPLÉ

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 15

II - 5 Conditions d'organisation du dialogue avec les parents.

La direction rappelle les dates des rencontres parents/professeurs et fait deux propositions, soit sur une journée banalisée (un vendredi veille des congés de Noël) soit sur deux soirs, les parents d'une seule voix, précisent qu'ils travaillent tous et souhaitent que les réunions soient organisées le soir après le travail.

Dialogues autour du Cross CM2/6èmes, et de la semaine citoyenne (reportée) : un membre enseignant souligne les problèmes de financement des bus. Le Cross c'est idéal en octobre par rapport à la biodiversité au Clos Gaillard, qui serait plus préservée sur le parcours (en saison automnale) qu'en avril/mai (saison de la pousse). En outre faire le Cross en octobre permettrait aux élèves de participer en novembre au cross départemental. Un membre gestionnaire répond que le budget non dépensé en octobre, tombera dans le fonds de roulement, et on ne peut prévoir de garder ces fonds pour le Cross.

II – ORGANISATION DE L'EPLÉ

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

II - 6 Présentation du Projet ERASMUS+ - Consortium Les Oliviers

Des membres de l'équipe enseignante, porteurs du projet « Erasmus plus » expliquent, photos à l'appui, en binôme avec la direction, en quoi consiste ce projet. Il s'agit d'alliances éducatives. Les pilotes vont observer les pratiques éducatives à l'étranger. Un grand merci à la gestionnaire Mme Clergue et à Mme Valentin pour ce projet.

COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 09-11-2023

III – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

III – 1 Comité d'Éducation à la Santé à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) 2023/2024

M. le CPE présente le CESCE dont la plénière aura lieu le jeudi 16 novembre, 17h30.

Au CESCE des représentants des parents sont présents, et ces derniers s'étonnent de ne pas être au courant de la date du 16 novembre comme parmi l'équipe enseignante on s'étonne, que les membres désignés siégeant au CESCE ne soient pas au courant de ladite date. On y débat des projets sur la question du genre, mais aussi des « éco-citoyens ».

III – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

III – 2 Dispositif « Savoir Nager »

Ce dispositif est présenté par Mme Le Natur Professeur et coordinatrice E.P.S. Le dispositif est pris en charge par deux membres de l'équipe d'E.P.S et explique le pourcentage élevé des non nageurs en 2023-2024. Ce sont les effets « néfastes » de la génération sacrifiée par les périodes de confinement, et les restrictions liées au Covid, fermetures de piscines etc. En septembre 2023, 60 % des élèves de sixièmes ne savent pas nager aux Oliviers. Les membres de l'équipe enseignante soulignent qu'il n'y a aucun représentant de la ville de Nîmes siégeant au CA ce jour.

La conclusion est que six élèves sur dix, rentrant en sixième, seraient en danger au bord d'un point d'eau. La demande institutionnelle aux professeurs d'E.P.S est que tous les élèves sachent nager en sortant du collège, hors, le manque de moyens et la conjecture Covid, rendent la mission impossible. La fermeture de la piscine du Fenouillet, nous renvoie sur des créneaux déjà pris par d'autres établissements sur les deux autres piscines publiques.

Aujourd'hui on prend des heures aux autres matières pour soit-disant emmener tous les élèves de 6ème vers le savoir nager, mais aucun collège ne peut programmer l'extension de l'enseignement sur tout le cycle. Le transport en bus, le créneau horaire d'une heure alloué sur place, les changements au vestiaire, la sortie de l'eau : les élèves restent 40 minutes dans l'eau. Les conditions du « savoir-nager » ne sont pas acceptables en termes de qualité d'enseignement et d'encadrement. Il y a un absentéisme fort, 24 élèves ont été reconvoqués aujourd'hui parmi les non nageurs et seulement 12 présents.

Un parent d'enfant à besoin particulier (en ULIS) prend la parole, sur le manque de communication de l'information par voie de mail, ou sur Pronote. Concernant les tests du « Savoir-Nager » comme concernant la réunion du CESCE du jeudi 16 novembre, comme concernant la photo de classe de son enfant, en situation de handicap, dont c'est la première rentrée. Aucune notification sur Pronote. Il faudrait doubler l'information en cas d'absence du professeur principal et appeler les familles. La mère d'élève parle de sa frustration comme de la tristesse de son enfant, du fait que le professeur principal et le professeur référent n'ont pas averti de la photo de classe. L'information a été donnée mais pas relayée. La maman souligne alors un problème de diffusion de l'information au sein du collège. Une « solution bis » sera proposée à la maman et à la classe par deux membres de l'équipe enseignante afin d'apaiser la « tristesse » subie depuis.

Intervention de Vincent Bouget, attaché aux sports. On évoque des politiques de la ville, des choix. On souligne que c'est une demande institutionnelle de l'État, une injonction en quelque sorte à ce que tous les sortants du collège sachent nager, mais les moyens manquent. Il nous faudrait concentrer le savoir nager sur les périodes estivales, et les piscines ouvertes. C'est un véritable débat à élargir aux rencontres avec la direction Académique, souligne M. Bouta.

III – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

III – 3 Organisation du CVC : conseil à la Vie Collégienne

M. le CPE explique le CVC. Il précise que les deux instances CVC et CESCE manquent de représentants adultes.

COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 09-11-2023

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : pages 16 à 18

IV – 1 Voyage Lyon - Voyage Rome – Voyage Camargue

Madame Clergue, la gestionnaire par intérim, présente les projets de voyages.

-Voyage à Lyon/Isieux : 2 jours, une nuit

Pour deux classes de troisièmes. Les enseignants d'histoire-Géographie-Education Civique soulignent le but du voyage, le travail sur le devoir de mémoire, sur la Résistance sous l'occupation, sur le génocide.

Dépenses totales pour deux classes et accompagnateurs, 5525 euros, qui se déclinent comme suit :

- 451.50 €. Part accompagnateurs prise en charge par le collège.
- 10 % des frais /voyage par élève est pris en charge par le F.S.E (Foyer socio-éducatif)
- 81,63 €/pers. Participation restant à la charge des familles.

Résultat du vote :

Quorum	: 15
Vote pour	: 20
Vote contre	: 0
Abstentions	: 0

-Voyage en Camargue, classes de Segpa. 3 jours

Beaucoup d'activités sur place, visites du « Seaquarium », des salins, de la cité fortifiée d'Aigues-Mortes, pêche, étude du littoral.

Pour un coût total de 1038 euros, dont 564.35 euros seront financés par la taxe d'apprentissage. La part FSE de 10% s'élève à 726 euros au total. Le pass culture sert à payer un certain nombre d'entrées : 238€. La part élève restante s'élève à 204, 70€ pour la famille. Il faut faire face à l'explosion du prix des transports (Bus), le bus restera avec les élèves trois jours.

Résultat du vote :

Quorum	: 15
Vote pour	: 20
Vote contre	: 0
Abstentions	: 0

-Voyage à Rome, Naples, Pompéi : Pour latinistes et hellénistes (soit 42 élèves)

Ce voyage comporte le prix du voyage et de l'assurance annulation, il se fait à l'international et le FSE a prévu une participation de 15% par élève, pour cette raison.

Le coût total du voyage en Italie s'élève à 19861,52 €, qui se décline comme suit :

- 1727,36 € Part collège/accompagnateurs.
- 15 % du montant total /élève, soit 2720 € en tout.
- 367 € restant à la charge des familles par élève
- Des actions de ventes de chocolats etc, aideront à faire baisser le prix/famille.

Résultat du vote :

Quorum	: 15
Vote pour	: 20
Vote contre	: 0
Abstentions	: 0

COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 09-11-2023

Dans tous les cas, et pour les trois voyages :

- Le fond social aidera les familles les plus démunies afin que tous puissent partir, précise Mme la gestionnaire. Mme Clergue, explique le fonctionnement du fonds social, et celui du fonds de renouvellement, elle fait une étude comparative des années « confinement » et du reliquat dont dispose le collège Les Oliviers aujourd'hui. Ceci afin d'éclairer la demande de M. le CPE, qui compare avec les établissements où il a exercé avant le Covid, où les efforts financiers étaient mis sur plus de voyages. La Direction remercie le travail de Mme Clergue, et M. Bouget Vincent, pour l'aide substantielle du Conseil Départemental, dont la dotation s'élève à 7260 €.

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

IV – 2 Point sur les travaux du collège

-Remplacement de la GTC (automatisme chauffage, éclairage, volets roulants)

Les travaux suivent leur cours et devraient être finis fin novembre. Le personnel du collège en charge de la maintenance doit avoir une formation.

-Le garage à vélos

Par rapport aux « râteliers » neufs, il faudrait un « bateau » pour supprimer la butée en entrée de garage, fait remarquer un membre de l'équipe enseignante, usager du parc à vélo.

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

IV – 3 Procédure adaptée des marchés publics

Point non évoqué.

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

IV – 4 Autorisation du chef d'établissement pour signature de contrats et convention (sans convocation du C.A)

M. Bouta demande un vote pour autoriser le chef d'établissement à signer les conventions à venir sans être obligé de convoquer le C.A. Un membre enseignant demande un plafond à fixer. Il sera fixé à 1000 euros.

Résultat du vote :

Quorum	:	15
Vote pour	:	19
Vote contre	:	0
Abstentions	:	1

COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 09-11-2023

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : pages 19 à 30

IV – 5 DBM pour information :

Qui se divise comme suit :

-DBM « **Vacances apprenantes** » pour l'école ouverte au mois de juillet, dotation de 23500 euros.

-DBM « **rachat de manuels scolaires** » : 1147, 08 €

-DBM **ERASMUS** : 2965 € sur échange Andalousie (7-11 novembre 2023)
(29693 € sur 15 mois, en comprenant la mobilité des enseignants et des élèves, à venir).

-DBM **ajustement pour les bourses :**

66 % d'élèves boursiers au collège Les Oliviers. Avec une augmentation de plus de 4% le collège se positionne pour pallier à la dégradation des conditions sociales. Il y a eu un immense travail de la part des secrétaires pour la relance des parents et leur accompagnement.

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : pages 31 à 42

IV- 6 Contrats et convention pour vote

- **Convention Association Imad :**

Le 22 septembre 2023 le collège à travers toutes les classes de troisième et à l'initiative des enseignants d'Histoire-Géographie-Éducation Civique, a pu assister à une conférence de Mme Latifa Ibn Ziaten, « femme de courage ». Cet échange entre dans le projet d'établissement. Nous mettons au vote la convention concernant l'association « IMAD » du nom de son fils disparu aux mains des terroristes.

Résultat du vote :	Quorum	: 15
	Vote pour	: 20
	Vote contre	: 0
	Abstentions	: 0

- **Contrat « Logelis ».** C'est un logiciel de gestion des manuels scolaires :

Le coût de ce contrat de service est de 355 €/an sur trois ans

Résultat du vote :	Quorum	: 15
	Vote pour	: 20
	Vote contre	: 0
	Abstentions	: 0

COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 09-11-2023

V – QUESTIONS DIVERSES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

V – 1 Collège des représentants des personnels ATTE

Ouverture à 7h30 du portail des élèves afin que les élèves se mettent en sécurité sous le parvis et qu'ils ne restent plus sur le trottoir. Mme Paulet (agent responsable de l'accueil, positionnée sur la loge) souligne que beaucoup d'élèves sont déposés par leurs parents ou se donnent rendez-vous à 7h30 devant le collège. C'est une rue passante, et les voitures ne respectent pas toujours la priorité aux piétons. Pas de présence policière au pied de notre établissement scolaire. Ce qui souligne une possible mise en danger des élèves, en sus, dans une semi-obscurité en heure « hiver ». Mme Paulet, a ainsi pris la responsabilité de faire entrer les élèves sur le parvis pour le quart d'heure où ils ne sont pas surveillés, afin de les préserver d'un danger éventuel (ou de la gêne du mauvais temps). Or, sur ce parvis, il en va de la responsabilité du collège, et les AED prenant leur service à 7h45, personne n'est détaché sur les lieux, sous peine de faire défaut en fin de journée. La quotité horaire du service des AED ne permet pas, dicit M. le CPE, un détachement sur le créneau 7h30-7h45 du matin. C'est pourquoi, les élèves que Mme Paulet fait entrer, sont guidés de nouveau vers la sortie par les CPE et AED. L'incompréhension est grande sur ce sujet. Il nous faut regarder l'aspect juridique et ce qu'il se fait sur d'autres collèges ayant la même configuration, à savoir un sas d'entrée. Un membre de l'équipe enseignante suggère de prendre contact avec les collèges vivant le même problème, à savoir, le collège Révolution, pour savoir les pratiques appliquées.

Pour synthétiser, si le portail 1 est ouvert à 7h30 du matin, les élèves entrant sur le parvis (sans surveillance) sont sous la responsabilité du collège pendant un quart d'heure. Et si le portail 1 est ouvert, le parvis devient un espace public ouvert à tous les vents (souligne un membre de l'équipe vie scolaire), ce qui faciliterait une intrusion, comme cela a pu se passer dans d'autres établissements. Un membre de l'équipe vie scolaire souligne même que nous sommes en « urgence état attentat » et qu'il faut absolument préserver ce parvis de toute présence avant 7h45. Car le portail 2 ne permettrait pas d'empêcher une intrusion, tant il est bas.

Mais la vraie question que pose Mme Paulet, est « à quoi sert ce parvis » ? D'autant plus que le second portail, bien que plus bas, ne peut s'actionner que si une personne physique vient l'ouvrir.

Il lui sera répondu par M. le CPE qu'il sert à avoir en visuel les élèves, avec du recul et avant ouverture du portail. Il servirait aussi à filtrer le flux des élèves lors des sorties échelonnées 6^e-5^e et 4^e-3^e. Mme Paulet souligne qu'elles se font toutes au portail 1, et que cet espace entre le portail 1 et le portail 2, il semble logique de le mettre à contribution des élèves matinaux (nombreux) pour les mettre à l'abri. Un membre de la vie scolaire répond qu'en l'absence de présence policière, et d'un manque de moyens physiques, il n'y a pas de solution à l'occupation de ce parvis.

M. Bouget intervient en disant qu'il comprend bien la situation dans laquelle Mme Paulet est, et comprend son action, il souligne aussi que ces 10-12 mètres de parvis sont un espace sous la responsabilité du collège.

La question du parvis et de son occupation restera en suspens. Pas de solution, ni de compromis pour le moment. M. Bouta s'engage à contacter son homologue du collège Révolution pour voir ce qui s'applique ailleurs.

La séance est levée à 21h20.

Signatures du Président du conseil d'administration et du secrétaire de séance

Secrétaire de séance
Marie MATHIEU



Le principal
Mohamed BOUTA

